



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

universités

Question écrite n° 64113

## Texte de la question

M. Francis Saint-Léger appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche à propos du programme Erasmus concernant les étudiants européens. Il désire savoir combien d'étudiants français ont bénéficié de ce programme et les mesures qu'il entend prendre afin de valoriser ce type de programme auprès des étudiants français.

## Texte de la réponse

Le programme européen Erasmus a pour principal objectif de donner aux étudiants (jusqu'au niveau du doctorat à l'exception des étudiants inscrits en première année de l'enseignement supérieur) l'occasion de partir, pour une période comprise entre trois et douze mois, dans une université ou un établissement d'enseignement supérieur d'un autre pays participant, dans le cadre d'accords de mobilité conclus entre universités ou établissements. Au total 136 000 étudiants européens ont bénéficié d'une bourse Erasmus en 2003-2004, dont 2081 étudiants français. Ces derniers constituent le groupe n° 1 avec 15 % du total des étudiants européens mobiles, devant le groupe des étudiants allemands et espagnols. Les destinations principales des étudiants français sont l'Allemagne (2 804), l'Italie (1 550), l'Irlande (1 081), la Suède (1 062). Ils proviennent surtout des filières, dans l'ordre gestion-sciences sociales, arts-humanités et langues, études d'ingénieurs et d'architecture. Les sciences et la médecine sont faiblement représentées. Le nombre d'étudiants français s'est accru de 3 % en 2004-2005, soit 21 629 étudiants. Cette mobilité « Erasmus » sortante n'exprime pas la totalité du flux d'étudiants français partant faire des études en Europe. En effet une partie importante part en dehors des accords Erasmus, mais aucun recensement précis n'existe sur la mobilité spontanée, hors accord institutionnel. Les étudiants inscrits dans des établissements d'enseignement supérieur publics sous tutelle du ministère chargé de l'Enseignement supérieur et titulaires d'une bourse Erasmus-Socrates peuvent bénéficier d'un complément à cette bourse. Cette contribution a été progressivement accrue et s'élève aujourd'hui à 4 573 470 euros. Cette somme est répartie entre les établissements concernés qui ont toute latitude pour définir des critères d'attribution parfois académiques mais surtout sociaux. Ce complément est versé globalement avec la bourse Erasmus. Il a concerné 15 226 étudiants en 2004-2005. Par ailleurs, pour favoriser la démocratisation de l'accès aux études à l'étranger et faciliter la mobilité, un système d'aides aux étudiants boursiers sur critères sociaux ou bénéficiaires d'une allocation d'études, préparant un diplôme national dans certains établissements publics à caractère culturel, scientifique et professionnel (EPCSCP) a été mis en place. Il s'agit des bourses de mobilité, dont la durée d'attribution ne peut être inférieure à trois mois ni supérieure à neuf mois. Leur montant mensuel s'élève à 389 euros.

## Données clés

**Auteur :** [M. Francis Saint-Léger](#)

**Circonscription :** Lozère (1<sup>re</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 64113

**Rubrique** : Enseignement supérieur

**Ministère interrogé** : éducation nationale

**Ministère attributaire** : éducation nationale

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 26 avril 2005, page 4171

**Réponse publiée le** : 7 février 2006, page 1281